



ASSOCIATION COUSERANS PALESTINE (09)

16 Avenue d'Aulot
09200 Saint Giron

Tel : 05 61 66 29 14

association.couserans.palestine@gmail.com

26/10/2020

Communiqué de Couserans-Palestine et du collectif BDS09

Pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah le samedi 24 octobre à Lannemezan

600 personnes, venant de toute la France, se sont rassemblées l'après-midi du 24 octobre, pour la 10ème année consécutive, devant la prison de Lannemezan ! Parmi elles 20 Ariégeois, militants à Couserans-Palestine ou dans le collectif « BDS 09 » appelant au boycott et aux sanctions contre Israël tant que cet État ne respectera pas le Droit international. L'État français vient d'ailleurs d'être condamné par la CEDH (Cour Européenne des Droits de l'Homme) pour les sanctions infligées aux militants appelant au boycott, considéré par la justice européenne comme « un droit citoyen, dès lors qu'il est motivé par la critique d'un État et de sa politique » ! Et nous allons reprendre nos actions contre le médicament générique TEVA qui participe au budget militaire d'Israël !

Rappelons que Georges Abdallah a été condamné en 1984 à 15 ans de prison pour son implication dans la guerre menée par Israël au Liban et que depuis 1999 – 21 ans de plus ! - il est maintenu en prison par tous les présidents et premiers ministres qui se sont succédé depuis cette date, sous la pression d'Israël et des États-Unis. Pourtant le Liban demande officiellement son retour et son avocat nous a indiqué que Georges Abdallah demandait en dernier recours son expulsion du territoire français.

A noter que le député de l'Ariège Michel Larive lui a rendu visite le 10 octobre.

Le président Macron se grandirait en faisant respecter l'indépendance de la France !

le collectif BDS Ariège et Couserans-Palestine,

Les Co-Présidentes Viviane Baudry Mado Gallego

|

Couserans-Palestine (09) regroupe une centaine d'adhérents du département de l'Ariège.

Couserans-Palestine (09) agit :

- Pour l'instauration d'un état palestinien souverain, indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, dans les frontières d'avant la « guerre des six jours », en application de la résolution 242 des Nations Unies ;
- Pour l'application de la résolution 194 de l'ONU pour le droit au retour des réfugiés ;
- Pour établir des liens de solidarité avec le peuple palestinien.

